

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU
ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 9 AVRIL, À 19 H, À LA SALLE DU
CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD
RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE
MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

M.	Daniel Leboeuf, maire	Ville de Percé
M.	Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M.	Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M.	Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M.	Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel–Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

25-04-047-O LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

25-04-048-O ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 MARS 2025

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2025.

25-04-049-O DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 13 MARS AU 4 AVRIL 2025

Sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 13 mars au 4 avril 2025, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 19579 à 19632 au montant de 390 022,56 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3947 à 3963 au montant de 40 023,65 \$, le tout pour un grand total de 430 046,21 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière via sa délégation de pouvoir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 4 AVRIL 2025

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 4 avril 2025, au montant de 67 702,34 \$, et autorisent le paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

DÉPÔT DU RAPPORT 2024 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La directrice générale procède au dépôt du rapport 2024 concernant l'application du Règlement numéro 332-2021 sur la gestion contractuelle.

EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR AUX OPÉRATIONS AÉROPORTUAIRES – POSTE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT que le candidat remplit les exigences du poste;

CONSIDÉRANT l'attitude et les aptitudes démontrées lors du processus de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC autorise l'embauche de monsieur Patrick Parisé à titre de coordonnateur aux opérations aéroportuaires, sur une base temporaire, et ce, à partir du 14 avril 2025;
- Que le traitement salarial horaire soit établi à 27 \$ pendant la période de formation et selon la politique salariale en vigueur (classe 5, échelon 1) à la suite de la réussite des différentes évaluations;
- Qu'un contrat soit signé entre les deux parties pour officialiser le tout et que les objectifs à atteindre y soient déterminés.

Le tout est conditionnel à une enquête de pré-emploi favorable ainsi que la délivrance d'une attestation de vérification de casier judiciaire.

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL – DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024

CONSIDÉRANT que l'article 40 de l'entente du Fonds régions et ruralité Volet 2 stipule que la MRC doit adopter un rapport annuel d'activité et le transmettre à la Ministre;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activité 2024 relativement au Fonds Régions et ruralité Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional a été présenté aux membres du conseil en séance de travail le 8 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte, par la présente, le rapport d'activité 2024.

25-04-053-O

**PROTOCOLE D'ENTENTE ET LETTRE D'OFFRE (FAE, FLI, FLS) –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que monsieur Alain Langelier assure de façon intérimaire les responsabilités de conseiller aux entreprises et est responsable du Fonds d'aide aux entreprises (FAE), du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise monsieur Alain Langelier et/ou madame Christine Roussy, directrice générale, à signer tout protocole d'entente et lettre d'offre relativement au Fonds d'aide aux entreprises (FAE), Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS).

25-04-054-O

**PROTOCOLE D'ENTENTE ET LETTRE D'OFFRE (FAO) – AUTORISATION DE
SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la nomination de madame Cathy Contant à titre conseillère en développement socioéconomique et des affaires touristiques (AEQ) et responsable du Fonds d'aide aux organismes (FAO);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise madame Cathy Contant, conseillère en développement socioéconomique et des affaires touristiques (AEQ) et/ou madame Christine Roussy, directrice générale, à signer tout protocole d'entente et lettre d'offre relativement au Fonds d'aide aux organismes (FAO).

25-04-055-O

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 362-2025 DÉCRÉTANT LES COÛTS
DE CERTAINS SERVICES ET FRAIS À L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ ET
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2024**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Gilles Daraiche, maire de la Ville de Chandler, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2025 (résolution numéro 25-03-043-O);

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 362-2025 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2025 (résolution numéro 25-03-043-O);

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement numéro 362-2025 a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT que ce règlement ne comporte aucune modification par rapport à celui déposé lors de la séance du 12 mars 2025;

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Leboeuf, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le règlement numéro 362-2025 décrétant les coûts de certains services et frais à l'aéroport du Rocher-Percé et abrogeant le règlement numéro 355-2024 soit adopté.

25-04-056-O

MISE À JOUR DE L'ANALYSE DU POTENTIEL COMMERCIAL DE L'AÉROPORT À L'ÉGARD DU TRANSPORT DE PRODUITS DE LA MER – OCTROI DE CONTRAT

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie un contrat à Octant Aviation pour effectuer une mise à jour de l'analyse du potentiel commercial de l'aéroport à l'égard du transport des produits de la mer, et ce, pour un montant maximum de 4 025 \$, taxes en sus.

25-04-057-O

AÉROPORT – RÉVISION DES PROCÉDURES D'APPROCHES AUX INSTRUMENTS – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que les procédures d'approches viennent à échéance en mars 2026;

CONSIDÉRANT les délais de publication de nouvelles approches par NAV CANADA;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroi le contrat à Octant Aviation pour la révision des procédures d'approches aux instruments, et ce, pour un montant de 21 637 \$, taxes en sus.

25-04-058-O

SUSPENSION DU PROGRAMME RÉNORÉGION – DÉNONCIATION DES IMPACTS

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec la suspension du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE pour la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 73 % des ménages sont propriétaires de leur logement, comparativement à 60 % pour l'ensemble du Québec, et que le programme RénoRégion répondait directement à cette réalité propre à notre territoire;

CONSIDÉRANT que les investissements dans les logements sociaux (HLM) ou les suppléments au loyer (PSL) ne rejoignent pas cette clientèle de propriétaires à faible revenu, pour qui le programme RénoRégion constituait l'un des seuls leviers disponibles pour demeurer dans leur domicile;

CONSIDÉRANT que la suspension du programme RénoRégion s'inscrit dans un contexte de crise du logement et d'inflation, où chaque logement préservé est une victoire sociale, et où priver les régions d'un outil aussi fondamental revient à accélérer leur dévitalisation;

CONSIDÉRANT que cette décision entraîne également la perte d'expertise locale développée au fil des ans par les inspecteurs certifiés, dont le rôle de proximité était essentiel à l'accompagnement des citoyens dans la planification des travaux admissibles;

CONSIDÉRANT que plus de 1 000 familles au Québec, dont 134 sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé, figurent sur une liste d'attente et que leur espoir de maintien dans leur domicile est désormais compromis;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déposé l’an dernier une série de propositions à la SHQ afin d’augmenter l’efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins;

CONSIDÉRANT les nombreuses voix municipales, incluant celles de l’Union des municipalités du Québec (UMQ), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et des préfets de MRC partout au Québec, qui dénoncent avec vigueur cette décision perçue comme une attaque directe aux plus démunis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déplore avec vigueur la suspension du programme RénoRégion et demande au gouvernement du Québec, à la ministre de l’Habitation ainsi qu’au premier ministre du Québec, de revenir sur cette décision et de rétablir rapidement le financement du programme.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l’Habitation
- M^{me} Maïté Blanchette Vézina, députée de Rimouski, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l’aménagement du territoire
- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l’opposition officielle en matière de logement
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d’opposition en matière de logement
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d’opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d’habitation du Québec
- M^{me} Catherine Blouin, députée de Bonaventure
- M. Stéphane Sainte-Croix, député de Gaspé
- Regroupement des MRC de la Gaspésie
- Toutes les municipalités du territoire de la MRC du Rocher-Percé
- Toutes les MRC du Québec

CORRESPONDANCE

Aucune.

AFFAIRES NOUVELLES

25-04-059-O

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS – PROJET AQUEDUC ET ÉGOUT

CONSIDÉRANT que la majorité de la population du secteur de Gascons est aux prises avec une contamination de leur installation individuelle d'eau potable;

CONSIDÉRANT que c'est un enjeu de santé publique;

CONSIDÉRANT que le ministère mentionne que cette problématique est jugée prioritaire dans une lettre adressée à la Municipalité de Port-Daniel–Gascons datée du mois de juin 2024;

CONSIDÉRANT que les coûts de travaux lors de l'ouverture des soumissions ont explosés comparativement aux dernières estimations, en rapport avec les incertitudes économiques actuelles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité effectue présentement des démarches avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin que ce dernier augmente sa participation financière pour en arriver à la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé appuie la Municipalité de Port-Daniel–Gascons dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin que le projet puisse voir le jour.

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES

Monsieur le préfet informe la population que la séance ordinaire qui devait avoir lieu le mercredi 21 mai 2025 sera tenue le mercredi 14 mai 2025 à 19 h à la salle du conseil de la MRC.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question est tenue. Une personne est présente et pose quelques questions.

25-04-060-O

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 25.

Samuel Parisé
Préfet

Christine Roussy
Directrice générale & Greffière-trésorière